Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 650

Artikel: Parasites : malades de bon rapport
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013188

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Savoir ou ne pas savoir

ici que le problème prend ses dimensions internationales.
Les prophètes-manipulateurs sont des bateleurs. Autre calibre, ceux qui disposent de renseignements de première main.
Or la crise occidentale entraîne un nombre impressionnant de regroupements et de fusions d'entreprises; disons en termes plus doctrinaires que la concentration capitaliste se poursuit. Toute fusion implique que quelques dizaines de personnes sont au courant (dirigeants, avocats, secrétaires). Le plus souvent, la société la plus forte offre un cours avantageux pour acquérir la majorité des actions de la société plus faible. Il est donc tentant d'acheter au cours ordinaire pour revendre au cours de reprise.

Deux affaires de ce type ont récemment défrayé la chronique aux Etats-Unis: rachat par une société koweitienne, Kuwait Petroleum, du trust pétrolier californien Santa-Fe, rachat du trust St. Joc, voir «Weltwoche» du 18.11.1981. Chaque fois, des banques suisses ont reçu des ordres boursiers. Et elles opposent aux enquêteurs américains le secret bancaire qui les lie.

Les Etats-Unis ont les moyens de se faire entendre. Ils peuvent punir d'amendes les sociétés suisses dans la mesure où elles exercent leur activité sur sol américain; ils peuvent même interdire à ces banques toute activité boursière sur le territoire des Etats-Unis: coup mortel.

Aussi, depuis plusieurs mois, les négociations sont ouvertes. Le plus simple serait que le Code pénal suisse soit modifié et que les abus d'initiés soient condamnables; le secret bancaire tomberait devant l'enquête pénale. Mais une telle modification prendra des années et des années (ça va plus vite pour des délits de violence). D'où des négociations particulières avec les Etats-Unis, officielles, patronnées par le ministre Jean Zwahlen, chef du service économique et financier du Département fédéral des affaires étrangères.

Bref, on s'achemine vers une solution boiteuse où le client, par avance, délierait la banque du secret en cas d'enquête sur une affaire de transactions d'initiés. Pourtant les Suisses restreignent la notion d'«initié» et bloquent l'enquête en exigeant que les autorités américaines connaissent, avant toute demande de renseignements, le nom du présumé coupable. Mais après des négociations laborieuses à Berne et Washington on va vers un nouvel assouplissement du secret bancaire suisse.
De tout cela plusieurs moralités, à tiroir.
— Contrairement à la littérature du XIXe siècle, les manipulations boursières d'initiés sont liées, dans les faits, non plus à la non-observation du secret de fonction par des hommes politiques ou des fonctionnaires, mais presque toujours par des responsables d'affaires privées eux-mêmes.
Les donneurs de leçons et les folliculaires patronaux voudront bien en faire l'observation.

— La Suisse et les banques suisses cèdent à la pression des Etats-Unis qui ont les moyens de se faire respecter.
Mais ils acceptent ainsi, sous la pression des circonstances, de créer un droit privé, unilatéral, destiné uniquement aux enquêteurs américains. L'égalité de traitement fondamentale en est fortement atteinte.

— Lorsque les socialistes demandent une moralisation de l'activité des banques, ils sont traités de traîtres à la prospérité helvétique. Mais des exigences de même nature venues d'Amérique provoquent officiellement l'ouverture de négociations. En revanche, la revision de la loi sur les banques qui aurait pu être un contre-projet de fait à l'initiative socialiste est renvoyée à on ne sait quand.

PARASITES

Malades de bon rapport

Le truc est vieux comme le royaume ou l'entreprise: le prince ou le patron s'entoure de conseillers, chargés de lui suggérer expertement les solutions auxquelles il n'a pas su — ni osé — songer. Plus le pouvoir est faible, plus la mission des conseillers s'étend. A la limite, ils doivent prendre et assumer des décisions difficiles et impopulaires, au péril de leur propre poste évidemment. Car si leur plan échoue, les experts deviennent boucs émissaires, sacrifiés par celui qui les avaient utilisés comme alibis.
Aussi bien, quand en temps de crise un conseiller se retrouve à la tête d'une société à la dérive, il a intérêt à repérer la commande du siège éjectable. C'est ce qu'a fait par exemple le prudent Walter E. Abegglen, appelé au secours par la présidente de Coop Zurich (Lilian Uchtenhagen, cons. nat. soc.) pour assainir l'entreprise et épurer les hauteurs de l'organigramme; il a discuté la mission dangereuse, a décidé qu'une acceptation n'était pas forcément suicidaire, et a limité d'avance son mandat à un an et demi. Après le 1er janvier 1984, la boîte remarchera ou non, mais sans lui, qui aura regagné sa propre société de conseils d'entreprise.
D'ici là, M. Abegglen a tenu à le préciser, il accepte un manque à gagner: la direction intérimaire d'une société faisant plus de 400 millions de chiffre d'affaires annuel rapporte manifestement moins que l'exploitation d'une société de conseil. Qu'est-ce à dire? Rien, sinon que les tarifs des experts ont de quoi faire rêver les autres: Fr. 110.— à

Fr. 250.— l'heure, ou mille à deux mille par jour. Le tout pour des études et conclusions généralement connues d'avance à l'intérieur de l'entreprise, où personne n'ose les assumer.
Dans ces conditions, il n'y a rien d'étonnant à voir proliférer les médecins d'entreprises, qui seraient bien sots de se priver d'établir de belles notes d'honoraires et de prescrire les remèdes que l'automédication n'ose pas choisir.

Et vive MM. McKinsey, Hayek et autres Fischer Consultants, — sans parler des grandes fiduciaires, dont le département conseil occupe plusieurs centaines de spécialistes en toutes spécialités (Fides, Atag, Fiduciaire suisse).

Et voilà qui pèse sur les coûts de production, bien entendu. Et sur les prix de vente: tout se paie. Il faut bien que tout le monde vive...

PETITES ANNONCES GRATUITES

La Chambre suisse de l'horlogerie, la Fédération horlogère suisse (FH), l'Union suisse des associations de fabricants de parties détachées (UBAH), et Ecoswiss envisagent un regroupement de leurs activités, dès le 1er janvier 1983, dans une association. Elles en mettent au concours, à l'interne des associations horlogères et à l'extérieur, le poste de

DIRECTEUR GENERAL

Sa tâche sera de préparer le programme d'action, de le soumettre aux organes statutaires, d'en assurer l'exécution, d'organiser le travail d'une équipe d'une quarantaine de personnes, de représenter l'association en Suisse et à l'étranger, notamment auprès des autorités, et d'entretenir le dialogue avec les adhérents de l'association. L'information des membres et celle des distributeurs à l'étranger constitue également une tâche importante.

Des connaissances pratiques dans le domaine de l'économie mondiale, de la négociation internationale, du commerce des biens de consommation durable, sont des atouts appréciés. La connaissance du français, de l'allemand et de l'anglais est indispensable. L'âge le plus propre pour exercer une telle activité se situe entre quarante et cinquante ans.

Les personnes intéressées à un tel poste, qu'elles appartiennent ou non à l'industrie horlogère, voudront bien s'annoncer par écrit à M. Georges-Adrien Matthey, président de la Chambre suisse de l'horlogerie, Chemin des Vernets, 2525 Le Landeron.

Le goût du risque

VIVRE AUTREMENT

Alternatif, c'est quoi?

On parle d'«énergies alternatives». On entend par là des sources d'énergie comme le biogaz ou le rayonnement solaire, peu utilisées pour l'instant, mais dont on espère à terme une contribution substantielle à nos indéfinissables besoins en énergie. Cela n'a rien de très «alternatif». On cherche là surtout à boucher des trous.
L'alternative, c'est plutôt de réduire la consommation d'énergie. Non seulement par toutes sortes de mesures d'économies, mais aussi et surtout en acceptant un mode de vie plus modeste sous ce rapport. Cette alternative-là n'est pas populaire et politiquement mal vue: elle attire des quolibets plutôt que des votes. Aucun parti ne peut donc vraiment la prendre en charge.
On parle aussi d'alternatives dans la manière d'épurer les eaux. On entend par là des stations d'épuration qui utilisent des plantes, des bactéries, des filtres biologiques et qui sont moins tributaires de pompes et autres machines que les stations usuelles. C'est une autre manière d'épurer, mais ce n'est pas très «alternatif».
L'alternative, c'est plutôt de se restreindre dans l'utilisation de l'eau, d'en salir le moins possible, d'améliorer sa gestion. Quitte à accepter une légère diminution de confort. Quoi? Une diminution du confort? Ça ne va pas la tête? Hors de question. Inacceptable. Politiquement suicidaire.
On parle aussi d'alternatives dans le domaine de la médecine. Il y a des médecins homéopathes; il y a l'acupuncture, la chiropratique, la réflexologie, la guérison par les plantes et la ceci-et-cela-thérapie. Mais chaque fois, on a besoin d'un spécialiste; il faut entrer dans une salle d'attente, lire des magazines, puis se soumettre au regard inquisiteur de celui qui sait; qui sait mieux que vous ce dont vous souffrez, comment votre corps fonctionne, ce que vous devez manger et boire, les émotions que vous pouvez supporter; il vous faut vous confier à lui. En général, cela coûte quelque chose; mais il y a les assurances. Au moins pour les x y z thérapies admises officiellement. Tout cela n'est pas tellement «alternatif».
L'alternative serait plutôt de devenir son propre médecin. Apprendre à s'en sortir soi-même sans pour autant refuser l'aide de proches ou d'amis. Se soigner «en amont», c'est-à-dire mener une vie plus saine, moins trépidante, plus modeste. Quoi? Plus modeste? Vous n'y êtes plus. «Les gens» veulent vivre sans se restreindre. Soyons réalistes.
Et puis, il n'y a pas d'alternative au progrès, à l'expansion. Les lois économiques disent ça. Elles sont scientifiques. On ne va pas tout de même mettre en doute la science. Que faire, dans ce cas, de tous nos savants? Plus de professeurs, de Herr Doktor, de Prix Nobel, de Fonds national pour la recherche scientifique. Catastrophe. Qui nous montrerait le chemin? Nous serions obligés de le chercher nous-mêmes. C'est inacceptable.

Pierre Lehmann.